

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE CEREALIS

M. Mohamed Salah Gahbiche, qui détenait directement 581 463 actions et droits de vote représentant 11,89% du capital de la société CEREALIS, a déclaré avoir franchi à la Baisse, le 29 Janvier 2015, le seuil de 10% du capital suite à la cession en Bourse de 321 654 actions et droits de vote, représentant 6,58% du capital de la société.

Les objectifs visés par le déclarant au cours des douze prochains mois sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Poursuivre la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 06 Février 2015 par AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en Bourse.